

Calendrier de collecte des matières résiduelles 2020

Juillet							Août						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	2	3	4	5	6	7	8
5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15
12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22
19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	29
26	27	28	29	30	31	1	30	31					

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : FERMÉ

Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay
 Employé municipal : Marc-André Migneault 418-750-6485
 Inspecteur en urbanisme : Jean-Philippe Quimper 418-775-6485
 Agente en milieu rural : Kathy Laplante 418-775-8445, poste 2251
 ou 418-775-8188



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
 Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591
 Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



Foule à l'embouchure de la rivière Mitis

JUILLET 2020

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
 Directrice générale / sec. très.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS

Informations diverses

❖ PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **les lundis 6 juillet et 17 août 2020** à 19h30. Les réunions se font par téléconférence étant donnée la situation actuelle, et ce, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la Municipalité au coût de 81.50\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS : NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL

Il est toujours temps d'enregistrer votre chien!

Si vous êtes déjà propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer **au plus tard le 3 juin 2020**. Cet enregistrement s'effectue auprès de la municipalité. Votre chien doit porter en tout temps la médaille que la municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

Les formulaires d'enregistrement d'un chien sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT :

Le bureau sera fermé du 24 juillet au 7 août inclusivement pour les vacances.

En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur ou communiquer avec un membre du conseil.

PRÉDICTION DES MARÉES – JUILLET 2020

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heur05e	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	05 :49	0.9	09	05 :43	3.8	17	07 :01	1.2	25	06 :16	3.9
01	11 :47	3.1	09	12 :09	0.8	17	12 :52	2.7	25	12 :36	0.5
01	17 :48	0.9	09	18 :10	3.1	17	18 :35	1.2	25	18 :47	3.5
02	00 :14	3.8	09	23 :58	0.9	18	01 :9	3.6	26	00 :47	0.7
02	06 :49	0.7	10	06 :26	3.5	18	07 :45	.0	26	07 :08	3.7
02	12 :48	3.2	10	12 :47	0.9	18	13 :38	2.9	26	13 :24	0.6
02	18 :44	0.9	10	18 :53	3.1	18	19 :20	1.1	26	19 :41	3.4
03	01 :08	4.0	11	00 :46	1.1	19	01 :51	3.8	27	01 :50	0.8
03	07 :43	0.5	11	07 :10	3.3	19	08 :24	0.8	27	08 :04	3.4
03	13 :42	3.2	11	13 :26	1.1	19	14 :20	3.0	27	14 :16	0.8
03	19 :35	0.8	11	19 :40	3.0	19	20 :3	0.9	27	20 :38	3.4
04	01 :59	4.1	12	01 :41	1.2	20	02 :31	4.0	28	03 :02	0.9
04	08 :33	0.4	12	07 :57	3.0	20	09 :03	0.6	28	09 :06	3.1
04	14 :32	3.3	12	14 :09	1.2	20	15 :01	3.2	28	15 :13	1.0
04	20 :22	0.7	12	20 :32	3.0	20	20 :46	0.8	28	21 :41	3.4
05	02 :47	4.2	13	02 :45	1.4	21	03 :13	4.1	29	04 :20	1.0
05	09 :20	0.4	13	08 :49	2.8	21	09 :42	0.5	29	10 :16	2.9
05	15 :18	3.3	13	14 :58	1.3	21	15 :42	3.3	29	16 :17	1.1
05	21 :07	0.7	13	21 :30	3.0	21	21 :30	0.6	29	22 :48	3.5
06	03 :33	4.2	14	03 :58	1.4	22	03 :55	4.2	30	05 :35	0.9
06	10 :06	0.4	14	09 :49	2.7	22	10 :22	0.4	30	11 :30	2.8
06	16 :03	3.2	14	15 :53	1.4	22	16 :25	3.4	30	17 :25	1.1
06	21 :50	0.6	14	22 :31	3.0	22	22 :15	0.5	30	23 :56	3.6
07	04 :17	4.1	15	05 :09	1.4	23	04 :40	4.2	31	06 :41	0.8
07	10 :49	0.5	15	10 :55	2.6	23	11 :05	0.4	31	12 :37	2.9
07	16 :46	3.2	15	16 :51	1.4	23	17 :10	3.5	31	18 :29	1.1
07	22 :31	0.7	15	23 :31	3.2	23	23 :02	0.5	01	00 :58	3.7
08	05 :00	4.0	16	06 :10	1.3	24	05 :27	4.1	01	07 :38	0.7
08	11 :30	0.6	16	11 :59	2.6	24	11 :49	0.4	01	13 :34	3.0
08	17 :28	3.1	16	17 :46	1.3	24	17 :57	3.5	01	19 :24	0.9
08	23 :14	0.8	17	00 :23	3.3	24	23 :52	0.6	02	01 :51	3.9

Le Mot vert du mois – « Le déconfinement du bac brun »

Bonjour à toutes et tous,

Avec ce printemps sous le signe du confinement, beaucoup se sont mis à cuisiner plus à la maison et par conséquent à disposer plus de restants de cuisine dans le bac brun. Avec l'été qui arrive, c'est important de bien être préparé à gérer tous les petits inconforts qui pourraient se pointer. Voici quelques idées :

Dans la cuisine :

- Les sacs de plastique compostable sont autorisés. Une fois refermé dans votre bac brun, ça permet de limiter de beaucoup la présence d'odeurs et d'indésirables;
- Tapissez le fond du bac brun et du bac de comptoir avec du papier journal ou utilisez des sacs en papier pour éponger les surplus de liquides;
- Pour éviter le désagrément des vers et des mouches, enveloppez vos restes de viande ou de poisson de papier journal;
- Placez vos viandes ou les os enveloppés dans du papier journal au congélateur jusqu'au jour de la collecte.

Votre bac extérieur :

- Placez votre bac à l'ombre, à l'abri du soleil et refermez bien le couvercle;
- Profitez de la fréquence accrue des collectes et faites vider votre bac à chaque collecte, même s'il n'est pas plein;
- Lorsqu'il est vide, rincez votre bac avec de l'eau et du détergent doux ou du vinaigre blanc;
- Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude au fond du bac pour en faciliter l'entretien;
- Problèmes de vers ou de mouches : aspergez les vers de sel ou de bicarbonate de soude. Vous pouvez également les vaporiser de vinaigre blanc ou les asperger d'eau bouillante;
- Placez une couche de papier journal entre chaque couche de matières organiques ou faites des papillotes de papier journal.

Pour plus d'information, visitez le site www.ecoregie.ca. À bientôt!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: conseilqmr@mitis.qc.ca
Tél. : 418 775-8445, poste 1938

INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES 2019

Il y aura une campagne d'inspection et de ramonage des cheminées effectuée par Bérubé Ramonage. Les activités devraient se dérouler d'ici la fin de juillet en fonction des conditions météorologiques estivales.

Le travail effectué sera le ramonage et l'inspection des conduits de fumée (cheminées) du bâtiment principal.

Tout propriétaire de la municipalité qui refusera le ramonage et l'inspection de sa cheminée par les services de la MRC devra obligatoirement signer et transmettre une déclaration de refus à la municipalité et au service d'inspection et de ramonage.

LE COIN DES AÎNÉS

Pour les personnes intéressées, le Guide des services et ressources pour les aînés de La Mitis est disponible au bureau municipal. Voici un extrait :

Info-Santé et Info-Social

- | | |
|---|-----------------------------------|
| • Aide Abus Aînés | 1-888-489-2287 |
| • Cancer j'écoute (Société canadienne du cancer) | 1-888-939-3333 |
| • Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Bas-Saint-Laurent (CAVAC) | 418-775-3376 ou
1-800-820-2282 |
| • Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel | 418-725-4220 ou
1-888-707-9400 |
| • Centre de justice de proximité de Rimouski | 418-722-7770 |
| • Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise BSL | 1-866-277-3553 |
| • Commissaire aux plaintes du CISSS | 1-844-255-7568 |
| • Commission des droits de la personne et de la jeunesse | 1-800-361-6477 |
| • C-TA-C (pour les hommes en difficulté) | 418-725-2822 |
| • Curateur public | 418-727-4030 ou
1-800-363-9020 |
| • Info-pannes (Hydro-Québec) | 1-800-790-2424 |
| • PLAIDD-BF (droits et recours en santé mentale) | 418-722-8758 |
| • Le protecteur du citoyen | 1-800-463-5070 |
| • SOS violence conjugale | 1-800-363-9010 |
| • Régie de l'assurance maladie du Québec | 1-800-265-0765 |

COMMENT ENTREtenir VOTRE PELOUSE?

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'ENTRETIEN D'UNE PELOUSE DURABLE

En plus de ses qualités esthétiques, la pelouse apporte plusieurs bienfaits, tant au plan de l'environnement qu'au plan de la santé des citoyens :

- Purification de l'air par la production d'oxygène, l'absorption de certains polluants et la rétention des poussières
- Réduction de la température ambiante
- Réduction du ruissellement des eaux de pluie
- Réduction de l'érosion des sols
- Grande capacité d'absorption des chocs, augmentant le niveau de sécurité et minimisant les blessures

Qu'est-ce qu'une pelouse durable ?

- Une pelouse saine et en santé;
- Une pelouse qui résiste mieux aux insectes, mauvaises herbes et maladies;
- Une pelouse qui nécessite moins d'eau et de fertilisants;
- Une pelouse dont l'apparence générale n'est pas toujours parfaite, mais qui remplit entièrement ses fonctions utilitaires et bénéfiques (environnemental, sécuritaire, etc.).

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Communiquez avec un professionnel de l'horticulture ornementale qui saura vous donner des conseils judicieux sur l'entretien de votre pelouse pour qu'elle soit durable :

- producteurs en gazonnière
- jardineries
- paysagistes professionnels
- architectes paysagistes
- entreprises d'entretien en horticulture ornementale
- professionnels en irrigation

Pour en savoir plus sur l'entretien d'une pelouse, vous pouvez également consulter les sites de la Fédération Interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) ou de l'Association des producteurs de gazon du Québec (APGQ) aux adresses suivantes : www.fihq.qc.ca ou www.gazoncultive.qc.ca.

Vous y trouverez, entre autres :

- Le Guide sur l'implantation et l'entretien d'une pelouse durable
- Des articles techniques sur l'entretien d'une pelouse durable

www.gazoncultive.qc.ca
apgq@fihq.qc.ca

www.fihq.qc.ca
fihq@fihq.qc.ca



LA PRÉVENTION DES INFECTIONS : Une responsabilité collective

Rassemblements dans le contexte de la COVID-19

Depuis le 22 mai, il est possible de se rassembler à l'extérieur à condition de respecter différentes mesures.

D'abord, les rassemblements devront se limiter à un maximum de 10 personnes. De plus, ils devront inclure des personnes d'un maximum de 3 ménages. Rappelons que les occupants d'une même adresse forment un ménage.

Évidemment, une distance minimale de 2 mètres devra être maintenue entre celles qui ne proviennent pas d'un même ménage.

Le port du masque ou du couvre-visage est fortement recommandé.



Se rassembler autour d'un feu de camp pour profiter des belles soirées d'été est très agréable. Toutefois, assurez-vous de le faire en respectant les règles pour le faire en toute sécurité.

Feu de camp dans un foyer muni d'un pare-étincelles :

Si votre foyer est muni d'un pare-étincelles et qu'il est installé en conformité avec les règlements municipaux, aucun permis n'est requis pour l'utiliser.

Feu de camp dans un foyer SANS pare-étincelles ou feu de camp à ciel ouvert :

Vous devez obligatoirement demander un permis auprès du Service de prévention incendie de votre municipalité. Le permis de brûlage domestique est gratuit.

Les consignes suivantes s'appliquent :

Feu de camp régulier

- Avant d'allumer votre feu, toujours vérifier auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qu'aucune interdiction n'est en vigueur. Il est possible de le faire en consultant leur site Internet ou leur page Facebook.
- Être à un minimum de 10 mètres de tout bâtiment et de tout combustible.
- Être à 3 mètres de toute ligne de terrain.
- Garder le feu constamment sous la surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier.
- Avoir sur les lieux l'équipement nécessaire permettant de prévenir tout risque de propagation d'incendie.
- Limiter la quantité de bois à 45 cm de hauteur et 45 cm de diamètre, et s'assurer que les flammes ne dépassent pas 1 mètre de hauteur.
- Utiliser seulement du bois séché non verni, non peint et non traité.
- Ne pas utiliser de produits accélérants.
- Ne pas allumer le feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/h.
- S'assurer de l'extinction complète du feu avant de quitter les lieux.

Gros feu de brûlage

Pour les feux de plus grandes dimensions, les règles de sécurité sont plus sévères.

L'autorité compétente vous les indiquera lors de l'émission du permis.

Ce permis permet d'assurer votre sécurité, la protection de vos biens et de réduire les coûts facturés aux municipalités pour les déplacements de pompiers qui se révèlent sans fondement. Certains Services de prévention incendie peuvent donner **un constat d'infraction pour les appels non fondés**. Ces appels non fondés peuvent causer des délais supplémentaires pour une intervention, apportant un risque pour une perte de vie humaine.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon et Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

AVIS À LA POPULATION

INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT

FEUX DE CAMP

FEUX D'ARTIFICE

INSTRUMENTS PRODUISANT DES FLAMMÈCHES

LANTERNES VOLANTES

INSTALLATIONS AVEC PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES SUR SOL DE TERRE BATTUE OU DE GRAVIER SONT PERMISES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS POUR LA FÊTE NATIONALE ET LA FÊTE DU CANADA

Mont-Joli, le 23 juin 2020. L'Écocentre de la Mitis tient à informer ses usagers qu'à l'occasion de la Fête Nationale du Québec et de la Fête du Canada, les services seront fermés toute la journée lors des dates suivantes :

- Mercredi 24 juin 2020 – Fête Nationale du Québec
- Mercredi 1er juillet 2020 – Fête du Canada

L'Écocentre de La Mitis sera tout de même ouvert ces deux semaines le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 16h00 et le samedi de 8h à 15h30 afin d'accueillir les clients. Un rappel que les usagers sont fortement invités à trier leurs matières avant de les apporter car ils seront responsables du déchargement en raison des mesures sanitaires. De plus, ils sont invités à bien sécuriser le chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin. Sur place, l'inscription à l'intercom du poste d'accueil est obligatoire. Le respect de la distanciation physique (2 mètres – 6 pieds) est de mise sur le site.

L'Écocentre de La Mitis est un service gratuit offert aux résidents de La Mitis dans le but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Il est situé au 428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli. L'accès se fait par le chemin Perreault Est, près de l'aéroport.

Pour plus d'information sur l'Écocentre de La Mitis, les citoyens sont invités à consulter le www.ecoregie.ca ou téléphoner au 418 775-8445, poste 2280.

- 30 -

Source : Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles
428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli
418 775-8445, poste 1138

SERVICE DE MASSOTHÉRAPIE

Encore cet été, j'ai l'immense plaisir de vous offrir mes soins à Métis. Par contre vu la situation de la crise de la Covid-19, ma carte de soins est modifiée :

Massage sur chaise 20 minutes *
Pressothérapie 30 minutes ou 60 minutes
Duo massage sur chaise et pressothérapie
Forfait à deux, c'est mieux! (4 soins pour 2 personnes)
Ces soins sont offerts à domicile. Lors de la réservation, je vous informe des consignes à suivre.

*Les Massages sur chaise seront également offerts à l'Auberge du Grand Fleuve 2 fois par semaine

Informations ou réservations en ligne : Lucie Falardeau,
Massothérapeute
par courriel massothérapief@videotron.ca
Par téléphone au 418-775-2417
Taxes incluses, paiement comptant, virement interact

J'émet des reçus pour fin de remboursement d'assurance pour les soins admissibles.

À bientôt ... j'ai tellement hâte de vous revoir!



ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Des nouvelles du camp de jour 2020

Voici toutes les informations à savoir concernant le camp de jour de Saint-Octave-de-Métis 2020.

Le service sera offert du 22 juin au 7 août pour un total de **7 semaines**.

En raison des nombreuses recommandations reçues de la santé publique, nous avons dû évaluer notre offre de service et la **modifiée**.

Le camp de jour sera donc ouvert **4 jours par semaine. Nous aurons deux groupes du lundi au jeudi et un groupe du mardi au vendredi.**

Voici les heures de service :

9 h à 16 h (Camp de jour)

7 h 30 à 17 h 30 (Avec service de garde)

Voici quelques-unes de ces mesures ainsi que les modifications qui seront mises en place dans notre camp de jour :

- **Nombre de moniteurs engagés :**
- Un jeune doit passer la journée complète avec le MÊME moniteur. Ayant des journées de 10 heures (7 h 30 à 17 h 30), nous devons modifier notre horaire de service à **4 jours par semaine** à la place de 5. Il serait impensable qu'un moniteur fasse 50 h de travail par semaine. Deux groupes seront donc du lundi au jeudi et un groupe du mardi au vendredi.
- Un moniteur ne peut pas passer d'un groupe à un autre. Nous ne pourrions donc pas engager une ressource qui ferait la rotation des groupes afin de remplacer un moniteur en congé. Afin d'offrir une cinquième journée, il nous aurait fallu engager une ressource supplémentaire par groupe. Le budget étant déjà énorme avec les mesures à mettre en place et étant difficile de trouver des ressources, nous avons choisi de garder le service à 4 jours.
- **Des moniteurs supplémentaires ont aussi été engagés afin d'aider à la routine de désinfection (voir la section sur les mesures sanitaires).**
- Avec le respect du 2 mètres de distanciation, nous sommes obligés d'offrir le service dans deux locaux, ce qui augmente aussi le nombre de moniteurs engagés. **Nous aurons deux groupes au Centre Récréatif et un groupe au Centre Sportif Rémi-Bélanger.**
- Au total, le camp de jour aura donc 3 groupes de jeunes pour **8 animateurs (voir section des moniteurs)**. Cette augmentation représente un surplus de près de 11 700 \$ seulement en honoraires. En partie la raison pour laquelle nous n'avons pas pu baisser le coût d'inscription.

1) Sécurité des enfants et des employés :

- Il ne sera obligatoire pour personne de porter le masque ainsi que les lunettes de protection en tout temps. L'objectif sera de miser sur le 2 mètres de distance. Par contre, lorsque la distanciation ne sera pas possible, le port du masque sera obligatoire et fourni par la municipalité. Chaque moniteur aura une trousse d'urgence composée d'un masque, d'une paire de lunettes, de quelques masques jetables ainsi que d'une blouse et des gants.

Des nouvelles du camp de jour 2020 - Changement – COVID-19 (SUITE)

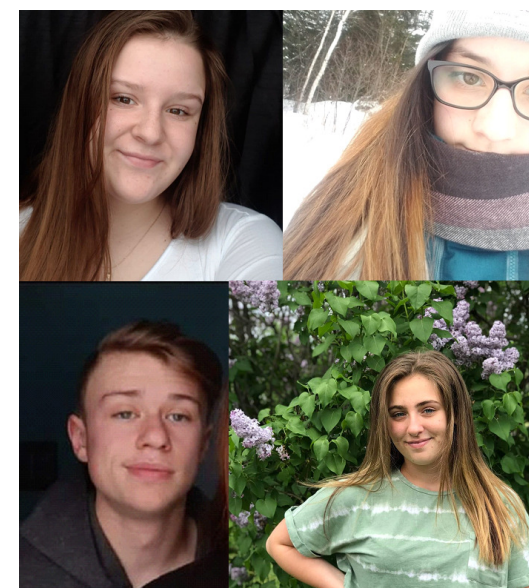
2) Mesures sanitaires :

- **Les groupes seront divisés par âge, mais aussi par famille.** Les jeunes d'une même famille seront dans le même groupe. **Chaque famille aura sa place prédéterminée dans nos locaux, chacun à 2 mètres de celui des autres. Chaque jeune aura aussi à sa table, son matériel à lui (sac à dos, boîte à lunch, crème solaire, bouteille d'eau, matériel de bricolage, etc.). Voir la section du matériel obligatoire.**
- **Les parents seront interdits sur le site du camp de jour.** Un protocole d'arrivée et de départ des jeunes sera mis en place (document à venir);
- Un **lavage des mains** sera obligatoire pour chaque jeune à l'arrivée au camp ainsi qu'entre chaque activité et changement de lieu;
- Tous les suivis avec les parents se feront à distance;
- Une routine de désinfection des lieux sera mise sur place afin de désinfecter tous les locaux utilisés à **toutes les 2 à 4 heures**, par les moniteurs. De plus, la municipalité sera en charge d'un grand ménage par jour.

3) Programmation d'activités :

- Il sera difficile voir presque impossible d'offrir des sorties à l'extérieur du camp de jour en raison du respect du 2 mètres de distanciation entre les jeunes, y compris dans le transport en autobus. **Il n'y a donc pas de sortie de prévue pour le moment;**
- Le camp de jour recevra quelques **visites de spécialistes qui viendront donner des ateliers durant l'été.** (Par exemple des ateliers de cirque ou de musique, etc.) Soyez assurés que le **matériel utilisé sera désinfecté entre chaque groupe ainsi que le 2 mètres de distanciation sera toujours respecté.**
- Les jeux seront entièrement revus afin de modifier ou d'éliminer ceux qui ne respectent pas la distanciation et/ou s'ils contiennent trop de matériel.

Équipe d'animation au Centre Sportif



Équipe d'animation au Centre Récréatif



Labyrinthe



Sudoku

2				1				
	6					9		3
			6	9	7	5		
		5						4
1	2						8	7
8						5		
	9	7	3		8			
3		2					6	
				2				9

Rallye : Je lis, je capture la Mitis! - Prolongement

Soyez à l'affût, *COSMOSS Mitis* travaille présentement sur l'organisation d'un rallye photo pour les municipalités de la Mitis. Vous pouvez participer au *Rallye : Je lis, je capture la Mitis*. Vous verrez près du bureau municipal un cadre décoré aux couleurs du rallye. Vous y trouverez les consignes ainsi que les indices à prendre en photo. (Les voici aussi dans les prochaines pages du journal.) Ce défi a été mis en place dans le but de créer une activité intéressante permettant de travailler les compétences de lecture chez les jeunes. Deux niveaux ont donc été créés. Les familles pourront choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants. Avec la réception de la photo finale, les jeunes de 4 à 12 ans seront admissibles aux prix de participation. Pour information et participation, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.



CONSIGNES POUR LE RALLYE



1. Respecter en tout temps les consignes de la Santé publique, notamment la distanciation physique de 2 mètres entre les participants de familles différentes.
2. Ne pas circuler sur les terrains privés.
3. Les photos que vous prendrez devront être transmises à la personne responsable de votre municipalité afin qu'elles puissent être comptabilisées.
4. La photo la plus **importante** du rallye est celle que vous prendrez de vous ou de votre famille dans le coroplaste en dernier, lorsque vous aurez complété le rallye. N'oubliez pas de l'envoyer à votre responsable!
5. Nous souhaitons voir des photos créatives. N'hésitez pas à utiliser votre imagination pour les rendre dynamiques.
6. Des prix seront remis à certaines personnes parmi les participants. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort.
7. Toute participation qui sera soumise après la date de fin du rallye ne sera pas prise en compte.
8. Si vous avez des questions sur le rallye, les objets à trouver, ou l'envoi de photos, n'hésitez pas à contacter le responsable du projet de votre municipalité.
9. En participant au Rallye : Je lis je capture La Mitis!, vous nous autorisez à utiliser les photos afin de promouvoir l'événement, notamment sur les réseaux sociaux.

**JE LIS,
JE CAPTURE LA MITIS**

RALLYE PHOTO

4-8 ANS

COSMOSS
LA MITIS
PARTENAIRE ENGAGÉ

1 UNE BELLE FLEUR	2 UN REFUGE D'ANIMAL	3 UN MOYEN DE TRANSPORT	4 ÉCRIS TON NOM DE FAÇON ORIGINALE
5 L'ENDROIT PRÉFÉRÉ DANS TA COUR	6 UN OBJET VERT	7 UN ARBRE MAJESTUEUX	8 UN ANIMAL À PLUME
9 UN ANIMAL DE FERME	10 UNE BELLE ROCHE	11 UNE EMPREINTE	12 TON ALIMENT D'ÉTÉ PRÉFÉRÉ

**JE LIS,
JE CAPTURE LA MITIS**

RALLYE PHOTO

9-12 ANS

COSMOSS
LA MITIS
PARTENAIRE ENGAGÉ

1 JE POSSÈDE DES PÉTALES ET UNE TIGE VERTE	2 POUR DORMIR LES ANIMAUX S'Y RETROUVENT	3 JE PERMETS AUX GENS DE SE DÉPLACER	4 ÉCRIS TON NOM AVEC DES OBJETS
5 PHOTOGRAPHIE DE CE QUI EST UNIQUE À TA MUNICIPALITÉ	6 TROUVE UN OBJET QUI REPRÉSENTE LE PRINTEMPS	7 JE SUIS ENRACINÉ ET JE REPRÉSENTE LA STABILITÉ	8 JE VOLE ET J'AI UN BEC
9 J'HABITE À LA FERME	10 JE SUIS UNE MATIÈRE MINÉRALE DURE	11 TROUVE UNE TRACE LAISSÉE PAR UN PIED OU UNE PATTE	12 JE SUIS DÉLICIEUX L'ÉTÉ